



Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **SA THOMAS & PIRON** (pour M. et Mme CHIBEL-DE COSTER) demeurant La Besace 14 à 6852 Maissin.

Le terrain concerné est situé **Allée de la Fraineuse, 60 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section B n°23Z21.

La demande vise les travaux suivants : **Construction d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :**

- la future construction est en dehors de la zone aedificandi ;
- l'habitation a plus d'un niveau et n'a pas de toiture à versants ;
- la mise en place d'un bardage équitone pictura.

**Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :**

- un recul de minimum 5m est obligatoire par rapport aux limites parcellaires latérales ;
- le volume principal doit être couvert d'une toiture à versants ;
- les angles évidés doivent avoir un élément portant à l'angle ;
- la mise en place d'un bardage équitone pictura.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16 mai 2022 au 30 mai 2022 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)